PAS À PAS

N° 24 - AVRIL 2026

ACTUALITÉS - Politique migratoire européenne - *Jean-Luc VARENNE*

Le parlement européen vient de valider les hubs de retour hors UE pour les déboutés de d'asile.

Une nouvelle atteinte grave à la liberté et au droit des étrangers vient d'être portée ce jeudi 26 mars 2026. En catimini, le parlement européen vient de voter à une forte majorité le « règlement retour » sur l'immigration.

Ce règlement, voté à 64 % grâce à la droite et l'extrême droite propose de durcir la politique d'expulsions des étrangers en situation irrégulière dans l'Union Européenne.

Le point phare de ce règlement est la création des fameux « hubs de retour », centres pour envoyer des migrants en dehors de l'Union Européenne (UE). Ces hubs seraient créés dans des pays hors des frontières de l'Union européenne (UE) où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile et détenteurs d'une Obligation de Quitter le Territoire (OQT), même s'ils n'ont aucun lien avec ces pays. Des tentatives de hubs ont déjà été expérimentées par 2 pays, mais se sont révélées des échecs : l'Italie avec l'Albanie et le Royaume Uni avec le Rwanda. L'Albanie n'a reçu que quelques rares personnes tant les procédures judiciaires ont été suffisamment fortes pour enrayer au moins momentanément ce dispositif.
Au Royaume-Uni, il n'a pas vu le jour grâce aux obstacles juridiques et notamment à la position de la cour suprême britannique le qualifiant d'illégal !

Le Rwanda et le Royaume Uni s'affrontent désormais devant les tribunaux ! Si des pays Européens sont partis la fleur au fusil et se forment pour mettre en place ces hubs, à l'instar du Danemark, de la Grèce, de l'Allemagne et des Pays-Bas, l'Espagne et la France se montrent actuellement sceptiques quant à l'efficacité de tels centres, mais pour combien de temps encore ?

Les mineurs non accompagnés ne pourront être expulsés, mais les familles avec mineurs pourront être envoyées dans ces centres, où aucun mécanisme de surveillance n'est prévu. C'est une externalisation sans contrôle ni garde-fous.

Le texte prévoit également des règles et sanctions plus dures pour les déboutés d'asile refusant de quitter le territoire de l'UE, comme des confiscations de documents d'identité, des fouilles des effets personnels, des détentions et des interdictions d'entrée prolongée sur le territoire. Il inclut par ailleurs une reconnaissance mutuelle des décisions prises par tel ou tel membre de l'UE, l'objectif étant par exemple qu'une décision prise en France puisse s'appliquer en Espagne et vice versa. Et comme les règlements européens arrivent en tête dans la hiérarchie des droits, ils pourront être invoqués par les ministères de l'intérieur des Etats pour refuser telle pour telle protection, prévue par leurs droits nationaux !

Un allongement de la rétention de 3 mois à 24 mois est également prévu. Il pourrait même dans certains cas être illimité.

On assiste à une marche supplémentaire vers une criminalisation poussée des migrants. L'Europe veut faire appliquer aux migrants l'arsenal juridique réservé jusqu'à maintenant aux délinquants et criminels. En quoi les personnes migrantes, fuyant leur pays pour de vraies raisons, persécution, économiques, climatiques, … sont-t-elles des criminelles, quand elles ne demandent pour la très grande majorité qu'à pouvoir s'intégrer dans le pays d'accueil, y travailler et y vivre dignement ?

L'Europe veut passer un coup de rabot sur les mesures de droit nationales qui protègent encore les étrangers dans certains pays. Elle veut substituer un droit européen excluant, inhumain et arriéré aux droits nationaux qui pourraient encore représenter un refuge pour les migrants. L'Europe est plus prompte à se mettre d'accord pour repousser l'autre que pour combattre la guerre.

Plus que jamais, nous devons entrer en résistance. Le populisme, le racisme, le fascisme, le rejet de l'autre sont à l'œuvre partout dans le monde, en Europe, en France, dans nos villes et nos campagnes. Restons vigilants pour dénoncer toutes les atteintes à la liberté et au droit et soyons toujours prêts à nous lever face à ces injustices !

VIE DE L'ASSOCIATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 - *Gilles CHAFFANGEON*

L'assemblée générale d'ITINERANCE a eu lieu le 16 mars 2026 à la salle de l'Oasis.
80 adhérents étaient présents ou représentés sur les 177 membres que compte l'association à cette date.
L'association comptait 221 membres en 2025.

Le rapport moral de 2025 a été adopté à l'unanimité.
Les points marquants sont :

- Une baisse de fréquentation du camp du fait du renforcement des contrôles sur le port (grillages, chiens, drones…) limitant très fortement les passages outre Manche depuis Cherbourg.
- Une très forte augmentation de l'activité d'enseignement du Français en raison de la mise en place des examens civique et de Français pour l'obtention de titres de séjour. Une quarantaine de bénévoles interviennent pour dispenser les cours de Français.
- Une activité de plus en plus importante pour la commission juridique du fait de la dématérialisation et des délais de plus en plus longs pour le traitement des dossiers.
- De nouveaux bénévoles vont heureusement rejoindre l'équipe des 9 personnes de cette commission.
- L'association a eu la grande tristesse de perdre en 2025 deux membres charismatiques : Paul GAILLARD, fondateur d'ITINERANCE et Roger WUCHER, référence de la commission juridique.

Le rapport financier présenté par la trésorière, Esther VIGNETTE a lui aussi été adopté à l'unanimité. Les finances de l'association sont saines.

Election de conseil d'administration (CA) :
Les quatre membres sortants ont été réélus à l'unanimité, de même que Noëlle MADEC, qui intègre le CA.
Les 11 membres élus sont : Fernande BLANDAMOUR ; Brigitte BLIN ; Anne CARON ; Gilles CHAFFANGEON ; Martine COTE-COLISSON Brigitte LE COUTOUR ; Noëlle MADEC ; Josiane NOBLET ; Jean-Luc VARENNE ; Claudie RAULT-VERPREY ; Esther VIGNETTE.

Il se réunit tous les mardis matins dans les locaux de la rue TALLUAU

ABÉCÉDAIRE - *Claudie RAULT-VERPREY*

L'ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France)

LANEF, est une plateforme numérique qui permet de dématérialiser les démarches concernant les étrangers en France.

Ce programme, lancé en 2014, aurait dû s'accompagner d'une simplification des procédures.
Après des mois de pratiques, on peut dire que ce programme a aggravé les choses. Les démarches se sont compliquées. Les étrangers qui n'ont pas accès à des moyens informatiques ne peuvent réaliser leurs démarches en autonomie. Les délais de traitement se sont allongés quelquefois plus d'un an pour un renouvellement.

Nous vous invitons à écouter la chronique de Nora Hamadi sur France Inter du lundi 13 avril 2026 **ICI**

À VOS AGENDAS !

ATTENTION ! CHANGEMENT DE DATE POUR LA FÊTE DES 20 ANS D'ITINÉRANCE !

- **Du 21 au 26 septembre,** Itinérance fête ses 20 ans ! Tout au long de la semaine, vous pourrez participer à différentes actions : portes ouvertes, rencontres, projection de films...
  Le samedi 26 septembre un programme riche marquera la fin de cette semaine anniversaire : concerts, spectacles, jeux, restauration...